

CORREZE DEPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRESecrétariat Général
FP/SC

Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec l'E.S.A.T. - Foyer Le Moulin du Soleil pour le nettoyage et l'entretien des Equipements de Protection Individuelle (EPI) des agents des Services Municipaux

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérémy NOVAIS, Septième Adjoint,
- Vu l'arrêté n°29 du 17 mars 2017 portant acceptation, pour régularisation, du contrat souscrit avec l'E.S.A.T. Le Moulin du Soleil pour le nettoyage et l'entretien des Equipements de Protection Individuelle (EPI) des agents des Services Municipaux,
- Considérant que ce dernier est arrivé à échéance,
- Considérant qu'il convient d'établir un nouveau contrat pour le nettoyage et l'entretien des Equipements de Protection Individuelle (EPI),
- Vu le contrat souscrit avec l'E.S.A.T. - Foyer Le Moulin du Soleil,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le contrat souscrit avec l'E.S.A.T.- Foyer le Moulin du Soleil - 19000 TULLE pour effectuer le nettoyage et l'entretien des Equipements de Protection Individuelle (EPI) des agents des Services Municipaux.

Cette prestation débutera le 1^{er} juillet 2023 et ce, jusqu'au 31 décembre 2024. Le contrat sera ensuite renouvelé pour une durée d'un an, renouvelable deux ans.

Le règlement se fera sur présentation de factures, conformément au bordereau de prix.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville
Compte : 613583 - Code : MAGASI/CAHVES

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

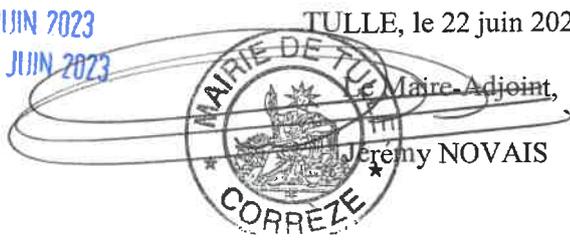
- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Tulle
- E.S.A.T.-Foyer le Moulin du Soleil

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de légalité le : 30 JUIN 2023

Date et Réf. de l'accuse de réception : 30 JUIN 2023

AD63 - 22062023



Tulle, le 19/06/23

Centre Technique Municipal

FP/2023

**Nettoyage et entretien
des Équipements Protection Individuelle
(E.P.I.)
des Agents
des Services Municipaux**

Cahier des charges

Transmis au contrôle de Légalité le : 30 JUIN 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 30 JUIN 2023

AD63 - 22062023



SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 : Objet de la prestation.

1.2 : Traçabilité.

1.3 : Contact.

2. DESCRIPTION DES BESOINS

3. ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX DE LIVRAISON ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

3.1 : Caractéristiques générales.

3.2 : Modalités de fonctionnement.

3.3 : Délai maximum de nettoyage.

3.4 : Fiches techniques.

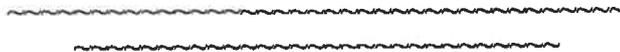
3.5 : Traitement des articles.

4. RÉSULTAT DES VÉRIFICATIONS ET RESPONSABILITÉ

4.1 : Vérifications quantitatives.

4.2 : Vérifications qualitatives.

5. ANNEXES.



1. GÉNÉRALITÉS

1.1 : Objet de la prestation :

La prestation concerne le nettoyage, l'entretien (lavage et réparation) et la traçabilité des vêtements de travail des agents de la ville de Tulle.

Le présent Cahier des Charges a pour objet de préciser les besoins, les contraintes du nettoyage, de l'entretien et la composition de l'ensemble des tenues de travail mis à disposition des agents de la collectivité.

La prestation comprend le nettoyage, l'entretien, les réparations, le ramassage du linge sale (Annexe 1 : lieux de collecte) et la livraison du linge propre. Le ramassage et la livraison du linge feront l'objet d'un prix sur le bordereau de prix (Annexe 2). Le nettoyage s'effectuera tout au long de l'année selon le type de vêtement soit hebdomadaire, bimensuel ou même trimestriel et la quantité variera en fonction des besoins et des tâches réalisées.

En application de l'article 15 du Code des Marchés Publics, ces marchés sont réservés aux entreprises du secteur protégé : Entreprises Adaptées (E.A.), ou Établissements ou Services d'Aides par le Travail (E.S.A.T.).

1.2 : Traçabilité :

Chaque article devra avoir une étiquette d'identification (code barre / QR Code...). Un dispositif de traçabilité devra être mis en place (nombre de lavage, date du dernier passage en blanchisserie...), avec transmission des éléments au service responsable du marché sur demande de celui-ci. À chaque renouvellement d'effets, une nouvelle identification sera mise en place.

La mise en place de cette identification sera à la charge du prestataire.

Cette identification devra comporter :

- ▶ L'identité de la collectivité.
- ▶ L'identité du service, de l'agent (nom, prénom).

Dans le cas où le prestataire utiliserait une technologie de type « puce électronique » pour la gestion et la traçabilité, l'étiquette d'identification devra être apposée à l'intérieur du vêtement attribué à l'agent.

Une liste comportant l'identification des agents, des services et des lieux de collecte sera transmise au titulaire du marché dès le début de son exécution.

1.3 : Contact :

Correspondant : Monsieur François PEYARUD.

Adresse : Centre Technique Municipal - Magasin
Z. I. Mulatet
19000 TULLE

Téléphone : 05-55-21-75-14 ou 05-55-21-75-21

Courriel : francois.peyraud@ville-tulle.fr
magasin@ville-tulle.fr

2. DESCRIPTION DES BESOINS

Entretien, contenu de la prestation :

Ramassage des vêtements « sales » : Le linge sale est rassemblé dans des sacs fournis par le prestataire. En cas de réparation à effectuer, une fiche « couture » sera agrafée au vêtement concerné. Cette fiche sera fournie par le pouvoir adjudicateur du marché.

Livraison des vêtements propres : La livraison se fera sur chaque lieu de collecte (Annexe 1) et les vêtements seront triés par service.

Lavage : Le prestataire s'engage à effectuer l'entretien des vêtements dans le respect des procédures de nettoyage en vigueur (voir article 3.4) et à assurer une qualité permanente de ces équipements.

Fréquence et nombre maximum des lavages : Ils varieront en fonction du type de vêtement et de la fiche technique de ceux-ci. Un rappel devra être donné par le titulaire du marché, lorsqu'un vêtement arrivera à 5 lavages avant le nombre de lavage préconisé sur chaque EPI (annexe 2).

Réparation, réforme et remplacement des vêtements : Le prestataire devra assurer lors du cycle de nettoyage, un contrôle de l'état du vêtement et réaliser les réparations, sans validation préalable de la personne publique : reprise d'une déchirure, recoudre un bouton, reprise d'une couture d'une bande rétro réfléchissante, reprise ou échange d'une fermeture éclair, reprise d'une bande velcro, changement de pression, et reprise d'ourlets.

Pour une réparation plus importante (remplacement de fermeture double zip), un avis sera demandé au service gestionnaire du marché et le nombre de lavage restant sera pris en compte pour la décision de réparation ou de remplacement. Les équipements seront réformés dès qu'il sera constaté une usure rendant impropre son utilisation ou dès que le nombre maximum de lavage indiqué sera atteint. Une information sera donnée en amont au service gestionnaire du marché qui enclenchera la procédure de remplacement dès que le seuil des 5 lavages restants sera atteint.

Dans le cas de non-livraison d'un effet pour cause de remplacement ou de réparation, un bon « **vêtement non livré** » sera donné.

Facturation : Le titulaire du marché établira une facture détaillée, par point de ramassage, mensuelle.

Le pouvoir adjudicateur organisera une réunion semestrielle avec le titulaire du marché afin de faire le point sur les fonctionnements constatés et la réalisation de la prestation. Ce point permettra de palier aux dysfonctionnements éventuels.

3. ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX DE LIVRAISON ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

3.1 : Caractéristiques générales :

Le transport des vêtements, sales et propres, sera assuré par le prestataire, par ses propres moyens.
L'intégralité des frais relatifs au conditionnement, transport et livraison par lieux d'exécution, sera conforme aux stipulations figurants sur le bordereau de prix (Annexe 2).

3.2 : Modalités de fonctionnement :

Le pouvoir adjudicateur mettra en place, en collaboration avec le prestataire, une organisation auprès de ses services au travers d'un tableau récapitulatif, au minimum annuel, des ramassages et livraisons des effets retraçant les dates et heures estimées de passage sur chaque site.

Une fiche sera établie par le titulaire du marché ou par une personne responsable, sur chaque site, lors du ramassage des effets sales comprenant le nom de l'agent, le site, la liste des effets donnés au nettoyage et les éventuelles réparations à prévoir. Ce document sera signé par les deux parties et sera établie en double exemplaire, dont un restera auprès du site concerné.

3.3 : Délai maximum de nettoyage :

Il est fixé à 7 jours calendaires, à compter de la date de l'enlèvement des effets par le titulaire du marché.

3.4 : Fiches techniques :

Pour chaque effet, le service gestionnaire du marché fournira une notice technique précisant :

- Les normes correspondantes.
- Le nombre de lavages maximum par effet.
- Les fiches techniques des produits utilisés précisant notamment l'absence de phosphates.
- Les fiches de données de sécurité.

3.5 : Traitement des articles :

Le traitement des articles est effectué conformément aux instructions d'entretien du fabricant précisées dans la fiche technique, ou à défaut dans la norme en vigueur.

Les articles ayant subis des dégradations, devront faire l'objet d'un signalement par le titulaire du marché.

Le pouvoir adjudicateur fera son affaire du remplacement de chaque effet et en assurera les livraisons auprès du titulaire afin que les effets soient identifiés et remis dans le circuit.

4. RÉSULTAT DES VÉRIFICATIONS ET RESPONSABILITÉ

4.1. : Vérifications quantitatives et qualitatives :

Lors de la livraison des effets, une vérification sera effectuée à minima sur la base de la fiche de remise. Un contrôle approfondi de la livraison (quantité, affectation des vêtements et propreté des effets) sera effectué dans les 2 jours ouvrés après la livraison. Passé ce délai de vérification, aucune pénalité ne pourra être appliquée au titulaire du marché concernant une éventuelle différence dans les quantités livrées et figurant sur le bordereau de livraison ou un éventuel défaut d'entretien.

Après contrôle, des informations et/ou réclamations seront adressées par mail au titulaire du marché par le responsable de chaque site de ramassage.

6. ANNEXES

- ANNEXE 1 : Lieux de collecte.
- ANNEXE 2 : Bordereau de prix unitaire.

20/06/23


E.S.A.T. - FOYER
Le Moulin du Soleil
19000 TULLE
Standard 05.55.20.11.44 - Foyer 05.55.20.75.50
Fax 05.55.20.75.41



ANNEXE I

LIEUX DE COLLECTE

Magasin - Centre Technique municipal

Mulatet

Centre Culturel et Sportif

Avenue Alsace Lorraine

E.S.A.T. - FOYER
Le Moulin du Sotell
12070 TULLE

Standard 05.55.20.75.41 - Tél 05.55.20.75.50
Fax 05.55.20.75.41

20/06/23

JK

Annexe 2

Bordereau de Prix Unitaire EPI

Vêtements	Nombre de lavage	Prix unitaire net /€
Veste de pluie PARKA 4 en 1 HV	50	3,12
Softshell 4 en 1 HV	25	3,51
Pantalon HV	25	1,00
Pantalon workwear noir/vert	50	0,92
Polaire / veste polaire	50	1,21
Combinaison/bleu	50	2,41
Pantalon de tronçonnage	25	1,90
Pantalon de débroussaillage	25	1,95
Pantalon de pluie HV	25	1,00
Tee-shirt Gris/Vert (Coton)	50	0,59
Tee-shirt HV	50	0,71
Pantalon de cuisine	50	1,34
Veste de cuisine		1,74
Blouse Manche courte/longue (clair)	50	1,80
Blouse Manche courte/longue (foncée)	50	1,80
Tablier de cuisine	50	0,80
Sweat HV	50	1,02
Marquage	Vêtements neufs (2)	0,70
Sac de linge (Fourniture)	1 unité	13,00
Sac à linge (Lavage)		0,56
Transport/livraison		18,00
Réparation		(1)

(1) Couture (Prix unitaire net)

Bouton et pose :	1,1
Ourlets:	7,00
Remplacement zip parka/blouson:	10,90
Remplacement double zip :	18,00
Reprise/réparation couture :	3,00

(2) Mise en place du rappel 5 lavages avant le nombre de lavage total autorisé

E.S.A.T. - FOYER
Le Moulin du Sotell
19000 TUILLE
 Standard 05.55.20.41 - Foyer 05.55.20.75.50
 Fax 05.55.20.75.41

20/06/23

[Signature]